

Trajectoires 07, un dispositif d'accompagnement renforcé pour l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes ayant une déficience intellectuelle, APATPH, Rhône Alpes, France.

[Travail et activité : Insertion professionnelle] [Europe : France] [Fiche d'expérience]

Par Johanne Portebois le 29/08/2011

Trajectoires 07 est un dispositif d'accompagnement social et professionnel destiné aux jeunes de 16 à 30 ans domiciliés sur le Nord et Centre Ardèche, ayant une déficience intellectuelle.

Trajectoires 07 est un dispositif d'accompagnement social et professionnel destiné principalement aux jeunes de 16 à 30 ans domiciliés sur le Nord et Centre Ardèche, ayant une déficience intellectuelle légère, qu'elle soit diagnostiquée médicalement ou pressentie sur la base d'un faisceau de problématiques convergentes.



Contexte

En 2002 ont lieu les premiers échanges réunissant CAP emploi, PDITH, AMFD, UT Nord du CG et des missions locales. La préoccupation commune qui en ressort, est la nécessité d'accompagner des jeunes déficients intellectuels légers, sur le plan professionnel, social et personnel.

Début 2003 est entreprise la réalisation d'une large enquête auprès de 70 partenaires, qui confirme le besoin. Les résultats de cette enquête, complétés de données statistiques du CREAL, de l'ANPE (à l'époque), de CAP EMPLOI et de la COTOREP (aujourd'hui MDPH). Elles sont comparées avec des évaluations réalisées dans d'autres départements, qui ont permis d'estimer à environ 100 jeunes handicapées, demandeurs potentiels.

Parallèlement, entre 2002 et 2004, le CR, la DRTEFP, la DRASS, l'Education nationale et l'AGEFIPH s'engagent dans une réflexion en vue d'organiser un dispositif régional décliné en dispositifs départementaux, en faveur des jeunes en situation de handicap.

En mars 2003 se tient une réunion de 34 partenaires et institutions, qui mandatent un groupe de travail restreint composé de la ML, CE, PDITH, UTN du CG, l'éducation spécialisée, l'éducation nationale, SESSAD, COTOREP, travail protégé, associations, pour élaborer un projet d'action. En mai 2004 a lieu la restitution à ces mêmes partenaires et institutions, du projet d'action qui le valident, et création du Comité de Pilotage.

La 1^{ère} réunion du Comité de pilotage, constitué de la DDTEFP, de la DDAS, du CG, du CR, de l'AGEFIPH, de l'Education Nationale, de l'ANPE, du Milieu de Travail Protégé et des associations de personnes et/ou de famille de personnes handicapées a lieu en juin 2004, s'ensuit le démarrage effectif du dispositif à la date du 1^{er} Octobre 2004.

Le dispositif a connu une phase d'expérimentation sur le territoire Nord Ardèche jusqu'en décembre 2007, puis il a été élargi au territoire centre à partir de janvier 2008.

L'APSR a porté ce dispositif **de 2004 à décembre 2010**. Depuis 2011, l'**APATPH** (association pour l'accueil et le travail des personnes handicapées en Ardèche) en est responsable. Cela fait désormais 7 ans que le dispositif fonctionne. Il est présent dans le nord et au centre de l'Ardèche, et une demande pour le sud est en cours d'évaluation. Il faut savoir que Trajectoires 07 était encore expérimental l'année dernière, d'où son absence de certains territoires.

Trajectoires 07 concerne :

- **les jeunes de 16 à 30 ans domiciliés sur le Nord et Centre Ardèche, ayant une déficience intellectuelle légère**, qu'elle soit diagnostiquée médicalement ou pressentie sur la base d'un faisceau de problématiques convergentes.
- Sans handicap associé dominant (physique ou psychiatrique)
- La reconnaissance de travailleur handicapé n'est pas une condition à l'entrée sur le volet professionnel du dispositif. Toutefois, le bénéficiaire s'engage à réaliser la démarche de déposer un dossier de demande de RQTH auprès de la MDPH dans les 12 mois suivant son entrée sur le dispositif.
- Rencontrant des difficultés sociales ou personnelles pour accéder à l'autonomie, nécessitant une aide autre que financière
- Existence d'un « état de demande d'insertion » sociale et professionnelle en veillant à ce qu'il ne s'agisse pas seulement de la demande de la famille ou de l'entourage.

Dans le cas où la déficience intellectuelle légère n'est médicalement pas reconnue, elle peut être repérée par un faisceau de problématiques convergentes. C'est-à-dire que la personne rencontre un cumul de difficultés qui laisse penser qu'elle présente une déficience intellectuelle légère.

L'accompagnement renforcé, associé à une prise en charge médicale, ou à une demande de reconnaissance de travailleur handicapé, permettra alors de le vérifier médicalement.

Liste des difficultés repérables :

- Difficultés en terme de lecture, d'écriture, de calcul, de communication, dans les repères spatio-temporels, de compréhension, de mémorisation à court ou à long terme,

pour réaliser des tâches quotidiennes/administratives, pour la compréhension ou l'exécution de doubles consignes, pour la concentration et troubles attentionnels

- Parcours scolaires atypique : enseignement spécialisé, SEGPA, redoublements, IME,
- Absence de prise d'initiative
- Etat de confusion en cas de difficultés
- Difficultés d'abstraction
- Lenteur d'exécution
- Isolement social

Deux volets existent :

- **Un volet professionnel**, qui ne concerne que 16 jeunes de 16 à 30 ans, reconnus ou non comme travailleurs handicapés.
- **Un volet social**, dédié aux jeunes âgés de plus de 18 ans. Ils doivent avoir déposé un dossier à la MDPH et obtenu l'orientation SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale). Ils seront alors pris en charge par le SAVS APATPH de Privas. Actuellement 6 personnes bénéficient de ce volet social.

Finalité

Trajectoires est un **dispositif d'accompagnement renforcé pour l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes handicapés**. Il a donc une finalité professionnelle : accès à l'emploi, à la formation, définition du projet professionnel ; et une finalité sociale : tout ce qui est périphérique à l'emploi : la mobilité, l'administratif, la gestion de budget, la santé...

Le dispositif permet d'effectuer un travail de tous ces aspects **afin d'aider la personne à gagner en autonomie**.

Mise en œuvre

Diagnostic et définition de projet

L'entrée en accompagnement sur le dispositif Trajectoires 07 est une démarche Volontaire.

Les candidatures sont étudiées par un Comité Technique, composées de différents partenaires des secteurs du professionnel, du social et de la santé. Il se réunit tous les trimestres. Les personnes souhaitant intégrer le dispositif doivent être obligatoirement accompagnées par un référent (Mission Locale, CAP EMPLOI, IME, services sociaux...). Le référent sollicite alors le dispositif afin de déposer un dossier de candidature.

Les membres du comité technique de Trajectoires valident les entrées et les sorties sur le dispositif. Si une candidature n'est pas retenue, une proposition d'orientation vers une structure plus adaptée sera proposée.

Si les demandes d'intégrer le dispositif parviennent directement du jeune ou de sa famille, en fonction de sa situation, la personne est réorientée vers un partenaire.

Le volet professionnel

Tout d'abord, **la première phase primordiale est la réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation sociale et professionnelle de la personne**. En fonction de la situation, la chargée d'insertion valide ou non l'existence du besoin d'un accompagnement social et professionnel renforcé. Elle pourra enrichir le diagnostic en faisant appel au référent d'origine. C'est l'étape par laquelle on retrace le parcours de la personne, on identifie les étapes déjà réalisées, on identifie les organismes et structures qui la connaissent avec pour objectif la mise en place d'un plan d'action réaliste. A partir de ce diagnostic, on définit ensemble les objectifs d'un accompagnement Trajectoires07.

La seconde phase est l'évaluation professionnelle, elle porte sur :

- Ⓢ les connaissances de la personne,
- Ⓢ le savoir être
- Ⓢ les habiletés, les compétences, les savoirs faire
- Ⓢ les contre indication médicales

- Ⓜ les capacités d'initiatives et d'autonomie sur un poste de travail donné
- Ⓜ les capacités de déplacements/Mobilité

Cette phase permet d'identifier s'il existe des besoins de formations.

La troisième phase est l'aide à la définition d'un projet professionnel :

- Ⓜ travailler sur les représentations professionnelles
- Ⓜ élargir la connaissance des métiers
- Ⓜ découvrir des métiers ou des postes de travail
- Ⓜ déterminer un plan d'action avec des étapes de parcours

Lorsque le projet professionnel n'est pas clairement défini, **les outils de droit commun sont utilisés**: conventions de stages, stages d'expérience professionnelles en entreprises, organismes de formation...

L'idée est de tester le métier, de vérifier si le jeune possède les capacités requises et de repérer les éventuelles difficultés. Par exemple, un jeune sort d'IME et souhaite faire de la maçonnerie. Il va passer 10 jours auprès d'un formateur, afin de découvrir le métier et au bout de ces dix jours, le formateur et la psychologue émettront un bilan afin de savoir si le jeune possède bien les compétences, et s'il faut aménager ou non la formation.

La quatrième phase est la mise en place de formation si nécessaire.

L'évaluation professionnelle réalisée peut mettre à jour des besoins de formation.

La cinquième phase est l'appui à la recherche d'emploi.

- Ⓜ Prospection de postes ciblés avec ou pour le jeune
- Ⓜ Présentation et appui de la candidature

C'est l'**étape de démarchage auprès des entreprises**. Il s'agit de trouver des personnes prêtes à jouer le jeu. Les professionnelles de Trajectoires travaillent énormément avec les chargés d'insertion de CAP emploi, des missions locales et de pôle emploi en ce sens. L'objectif est **d'appuyer la candidature du jeune** afin qu'il soit embauché en entreprise, qu'il soit possible d'aménager le poste si besoin, de bénéficier d'aides auprès de l'AGEFIPH...

En parallèle, il faut **travailler la mobilité**, et c'est là qu'intervient le volet social : On apprend au jeune à prendre le bus, acheter un ticket, repérer les différentes lignes, les divers itinéraires...

L'accompagnement social intervient également sur les actes essentiels de la vie quotidienne : santé, accès aux loisirs, gestion du budget, compréhension des documents administratifs, maintien ou accès à un logement autonome, présentation de soi...

Pour cela, les professionnelles de Trajectoires effectuent des visites au domicile du jeune ou les reçoivent dans les structures. Elles les accompagnent également dans les entreprises pour postuler et démarcher. La souplesse du dispositif permet cet accompagnement au jour le jour. Bien entendu, il ne s'agit pas d'agir à la place du jeune, mais simplement de l'accompagner.

Dernièrement, un jeune a souhaité travailler dans la vente, afin de valider son projet, l'entreprise Kiabi a donc été contactée par Trajectoires et une immersion d'un mois au sein de l'Ets. est en cours. Un autre jeune, dont le projet était de travailler avec les animaux a été admis à la SPA de Lavilledieu après un an de bénévolat, il a signé un CDI. L'un des principaux avantages pour les employeurs est que ces jeunes n'ont pas de contre-indication physique : aucun aménagement de poste n'est nécessaire, ce qui incite les grosses entreprises à embaucher.

Moyens

Au plan humain : 2 personnes travaillent pour Trajectoires 07, à savoir une chargée d'insertion professionnelle (28h/sem) et une conseillère en économie sociale et familiale (35h/sem).

Au plan financier : Trajectoires 07 bénéficie d'un financement de région (par la DIRRECTE et la MDPH).

Au plan matériel : Les deux professionnelles effectuent de nombreux **déplacements**. Elles doivent parvenir à s'organiser en fonction du planning, du domicile de la personne accompagnée, des éventuels bilans d'entreprises ou de stages... Le dispositif possède des locaux à Annonay, au nord de l'Ardèche, mais également au sein des structures partenaires. Des locaux permanents de l'APATPH à Privas sont aussi à disposition.

Evaluation

Sur un an, les jeunes entrent pour **6 mois renouvelables 3 fois** (maximum de 24 mois). Le flux est rapide car les personnes restent en moyenne de 6 mois à un an. Des contrats individuels d'objectifs sont réalisés avec le jeune lors de son entrée dans le dispositif : des objectifs à réaliser dans les 6 mois sont fixés, et tous les 6 mois une vérification de l'état d'avancement est opérée, ce qui permet de conserver un cadre à la fois pour le jeune et pour les accompagnateurs.

L'année dernière, les sorties positives (emploi durable ou formation tel qu'un contrat d'apprentissage de 2 ans) ont été au nombre de 4 (CDD) et 1 CDI.

Le côté positif peut simplement consister, pour le jeune, à trouver un stage de 15 jours et partir de la maison. Ce sont des petites avancées qui prennent du temps mais qui sont essentielles pour favoriser son accès à l'autonomie. Par exemple l'acceptation du handicap peut être relativement longue : 6 mois pour accepter de déposer un dossier à la MDPH et encore 6 mois pour parvenir à parler de son handicap à l'entreprise.

Une des difficultés majeures est de réussir à **savoir si le jeune relève du dispositif ou non** : s'il souffre ou non d'une déficience intellectuelle lorsqu'aucun avis médical n'a été posé. Parfois des jeunes entrent et ressortent dans les mois suivants car ils ne présentent en réalité aucune déficience, et ont simplement des difficultés au niveau social ou familial. Ils sont alors réorientés vers une structure adaptée.

Il existe des dispositifs similaires dans l'Ain et dans la Drôme. Au niveau de la Drôme, le fonctionnement diffère, puisque la chargée d'insertion a plus un rôle d'accompagnatrice au niveau des structures d'insertion sociale et/ou professionnelle et des entreprises qui peuvent être en difficultés avec un jeune.

TÉLÉCHARGEZ LA PIÈCE JOINTE « »

TÉLÉCHARGEZ LA PIÈCE JOINTE « »

Langue d'origine : Français

Pour aller plus loin

APATPH (ASSOCIATION POUR
L'ACCUEIL ET LE TRAVAIL DES
PERSONNES HANDICAPÉES)

Zone artisanale les
Persèdes
7170 LAVILLEDIEU
France

04.75.94.25.94

apatph07-
admin@orange.fr

Johanne Portebois

trajectoires07@orange.fr

